

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6085>



MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE 2021, le SNES vous informe

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Mutations -



Date de mise en ligne : dimanche 15 novembre 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Syndicat national des enseignants de Second degré

La période de saisie des vœux sur le serveur SIAM pour participer au mouvement inter-académique est fixée

du mardi 17 novembre (12h) au mardi 8 décembre 2021 (12h).



Les commissions paritaires en matière de mouvement ne sont plus convoquées depuis le 1er janvier 2020. Chaque demandeur de mutation devra, individuellement, décider de contester ou non l'affectation communiquée par l'administration. Les élus ne sont plus destinataires, en amont, des décisions de l'administration, des projets de barème puis de mutation. Ils pourront toutefois intervenir sur toutes les situations sur lesquelles ils auront été saisis individuellement. Ce changement n'est pas sans conséquences pour les personnels tant les erreurs, au niveau des barèmes comme au niveau du projet de mouvement, étaient nombreuses les années précédentes, et l'ont encore été lors du mouvement 2020.

Dans ce nouveau cadre imposé par la loi, le SNES-FSU sera, comme il l'a toujours été, aux côtés des personnels pour les aider et les accompagner dans leur demande de mutation tout au long de la campagne 2021. Ne restez pas seuls face à l'administration !.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le SNES-FSU 71 vous propose des RDV téléphoniques personnalisés :

- Les mercredis 25 novembre, 2 et 9 décembre de 14h à 17h
- Les jeudis 26 novembre, 3 et 10 décembre de 9h à 17h

Pour prendre RDV, envoyez un mel au SNES-FSU 71 à l'adresse suivante :

snest71@dijon.snes.edu

